



516 / 4 / 20 / 4
BDRH

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXV

BEAUCEVILLE—MARS 1919

No 3

La seigneurie de Cap Saint-Claude ou Vincennes

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à François Bissot de la Rivière, en faveur de ses fils Jean-Baptiste Bissot de Vincennes, âgé de quatre ans, et Charles François Bissot, (1) âgé de huit ans, "pour leur donner plus de moyen de s'établir", soixante-et-dix arpents de terre de front sur une lieue de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurent depuis les terres appartenantes au sieur de la Citière (2) jusques aux terres non concédées. Cette concession était faite en fief et seigneurie, à la charge de la foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, de tenir ou faire tenir feu et lieu sur la seigneurie, de conserver et de faire conserver les bois de

(1) Le nom de celui-ci n'est pas donné dans l'acte de concession. On a laissé l'espace en blanc. Mais nous le trouvons dans des actes subséquents.

(2) La seigneurie de Lauzon, de trois lieues de front sur six lieues de profondeur, concédée le 15 janvier 1636 à Simon LeMaître, conseiller du roi, receveur-général des décimes en Normandie. M. LeMaître, en se faisant donner cette immense étendue de pays, n'avait fait que prêter son nom à M. Jean de Lauzon qui devait être nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1651.

chêne, de donner avis des mines, minières ou minéraux, de laisser les chemins et passages nécessaires, etc., etc. (3)

C'est là le fief et seigneurie de Vincennes qui fut plutôt appelé à l'origine Cap Saint-Claude, à cause, probablement, du cap Saint-Claude d'où la vue s'étendait au loin sur le fleuve Saint-Laurent, et du ruisseau Saint-Claude, qui venait de l'arrière des terres et se précipitait de la falaise dans le fleuve d'une hauteur de près de 150 pieds et formait une chute très pittoresque.

François Bissot de la Rivière, sa veuve Marie Couillard remariée à Jacques de Lalande-Gayon, ni ses deux fils, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes et Charles-François Bissot, n'habitèrent le fief Saint-Claude ou Vincennes, mais ils y firent des concessions de terre aux colons désireux de s'établir sur les bords du Saint-Laurent, et à proximité de Québec.

*

* *

Le recensement de 1681 nous donne les renseignements suivants sur le fief de Vincennes qu'il nomme fief Cap Saint-Claude :

“Zacharie Lis, 34 ans; Elisabeth Marandiau (Marandeu), sa femme, 26 ans ; enfants : Marie, 5 ans, Zacharie, 3 ans, Elisabeth 1 an ; 2 vaches ; 4 arpents en valeur.

“Toussaint Ledran, 43 ans ; Louise Nassier, sa femme, 43 ans ; enfants : Louise, 17 ans ; Marie, 16 ans ; Georges, 14 ans, Toussaint, 9 ans, Marie, 8 ans, Françoise, 6 ans, Pierre, 3 ans ; 4 bêtes à cornes, 12 arpents en valeur.

“Louis Oriot, 39 ans, Madeleine Selle, sa femme, 29

(3) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 298.

ans ; enfants : Marie, 6 ans, Etienne, 5 ans, Madeleine, 3 ans ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

“Jean Poliquin, maçon, 44 ans, Jeanne Adam, sa femme, 30 ans ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur.

“Antoine Drapeau, tailleur, 35 ans, Charlotte Joly, sa femme ; 33 ans ; enfants : Jean, 9 ans, Marie, 5 ans, Antoine, 3 ans, Charlotte, 1 an ; 1 fusil ; 1 vache ; 4 arpents en valeur” (4).

*

* *

Dans son Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683, Mgr de Laval écrit :

“Montapeine est distant de Québec d'une lieue et demie, il y a 7 familles et 41 âmes” (5).

Inutile de dire qu'il s'agit ici du fief de Vincennes. Le fief de Vitré ou Montapeine n'était pas même encore concédé. Ce nom de Montapeine appliqué dès 1683 au fief de Vincennes ou à la partie ouest de la paroisse de Beaumont indique bien qu'il est d'origine purement locale. Les terres du premier *rang* de la seigneurie sont, comme disent les habitants canadiens, presque *planches*. Elles *montent à peine*. N'est-ce pas cette particularité physique qui fit donner à l'endroit le nom de *Montapeine* par les habitants qui se trompent rarement dans le choix de leurs noms ?

*

* *

Le 25 octobre 1694, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes vendait la moitié franche du fief et seigneurie de Vin-

(4) Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, tome V, p. 76.

(5) Mgrs Têtu et Gagnon, *Mandements des évêques de Québec*, vol. premier, p. 120.

cennes à Louis Marchand, habitant de Québec, pour le prix de 2,500 livres, payables, savoir 1000 livres au bout d'un an, 1000 livres au bout de deux ans, et 500 livres au bout de trois ans (6).

Louis Marchand ne put payer son acquisition ou bien il y eut transaction subséquente entre lui et Jean-Baptiste Bissot de Vincennes puisque ce dernier resta en possession de sa moitié du fief de Vincennes.

*

* *

Charles-François Bissot mourut peu après 1705. La fief Saint-Claude ou Vincennes qui était par moitié la propriété des deux frères Charles-François Bissot et Jean-Baptiste Bissot de Vincennes passa alors tout entier à ce dernier.

*

* *

Dans le Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal, fait en 1712, on lit :

“La seigneurie de Montapeine appartient aux héritiers Bissot, marchands; elle dépend de la paroisse de Beaumont, les terres y sont fort hautes sur la devanture entrecoupées de collines et rivières, celles qui sont en culture y sont assez bonnes qui produisent de bons grains et légumes, on en tire quantité de bois de chauffage pour amener à Quebec” (7).

Dans le plan qui accompagne le Mémoire de Catalogne on trouve les noms des habitants et censitaires de Vincennes en 1712. En commençant au nord-est, c'est-

(6) Acte de Chambalon, 25 octobre 1694.

(7) Bulletin des Recherches Historiques, vol. XXI, p. 329.

à-dire du côté de Beaumont en remontant vers la Martinière et Lauzon, on a : Guay, Trépanier, le domaine de Vincennes, Charay (Charest), Girard, Larivière, Nolet, Drapeau, Vinet, Boilard, Lemieux, Poliquin, Dorion, Lamiron, Lecours, Zacariélis, Brulot, Nolay, Legaré, Grenay, Carrier, Poiré, Carrier, Lecours. Soit en tout vingt-trois habitants.

*

* *

Toute la carrière militaire de Jean-Baptiste Bissot de Vincennes s'écoula dans l'Ouest, au milieu des Miamis. Il mourut avec ces Sauvages dans le cours de l'année 1719. A sa mort, le fief de Vincennes resta en la possession de sa veuve, Marguerite Forestier. Elle le garda jusqu'à son décès arrivé à Montréal le 27 septembre 1748.

*

* *

A la mort de Marguerite Forestier, les enfants issus de son mariage avec feu Jean-Baptiste Bissot de Vincennes firent saisir le fief de Vincennes sur Toussaint Le Cavalier, curateur élu à la succession de M. Bissot de Vincennes. Il fut vendu et adjugé devant la Prévôté de Québec, le 19 août 1749, à Claude-Joseph Roy, capitaine de milice de la côte de Beaumont, pour le prix de 5,600 livres.

*

* *

Le 24 septembre 1683, le gouverneur de la Barre et l'intendant de Meulles avaient accordé à Charles Denis de Vitré, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, un fief de dix arpents de front sur. de pro-

fondeur, borné d'un côté au fief de Vincennes et de l'autre au fief de la Martinière.

M. Denys de Vitré étant mort à Québec, le 9 janvier 1703, son fief passa à sa fille, Marie-Gabrielle Denys de Vitré, veuve de Pierre Descayrac de l'Autheur, capitaine dans les troupes du détachement de la marine. Madame Descayrac, vivant en France, donna le fief de Vitré ou Montapeine à sa belle-mère, Marie-Charlotte Chrétien, veuve de Charles Denys de Vitré, par l'écrit sous seing privé suivant du 8 avril 1723 :

“Jay subsignés cede et transporte à Madame de Vitré la terre et seigneurie de la coste de Lauzon à moy appartenant de dix arpents de front sur six lieues de profondeur tenant d'un costé à Monsieur de la Martinière et de l'autre aux héritiers du sr Bissot le long du fleuve St-Laurent luy cedant en la manière que je la possède sans aucune garantie ny recours quelquonque sur les dificulté qui pourrait naître à l'occasion de la ditte terre. Je transporte et quitte l'antierre et plaine propriété à ma ditte dame de Vitré pour en faire et disposer comme moy. Fait à Paris ce 8 avril 1723.

M. Denis de Vitré Descairac” (8).

Madame veuve de Vitré, qui demeurait aux Trois-Rivières, ne s'occupa guère du fief de Vitré ou Montapeine. Elle n'y fit aucune concession et n'y mit peut-être jamais les pieds.

Le 15 mars 1741, par l'écrit sous seing privé suivant elle céda et transportait le fief qu'elle avait reçu de Madame Descayrac à Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau :

(8) Cet écrit sous seing privé fut déposé en l'étude du notaire Pinguet, à Québec, le 19 mars 1741, par Marie-Louise Bissot de Vincennes, plus tard épouse de Nicolas Boisseau.

“Je soussignée cede et transporte à mademoiselle Manon Vinceinne la terre et seigneurie de la coste de Lau-son à moy appartenent de dix arpans de front sur six lieues de profondeur, tenant d’un costé à la seigneurie de monsieur de la Martinier du sieur Bissot Vincenne le long du fleuve St-Laurent luy cedant la dit terre et seigneurie en la manière que je la possède sans aucune garentie quel- quonque sur les difficultés qui pourraient naistre à loc- cation de la dit terre et seigneurie. Je transporte et quitte à ma ditte demoiselle Manon Vinceinne l’entierre et plaine propriété de la ditte terre et seigneurie pour en jouir et disposer comme a elle a partenant luy cedant et luy quittant par cet écrit tous mes droits et pretentions sur la dit terre et seigneurie cy-dessus speciffié.

“Au trois rivieres le 15 mars 1741.

“Chretien veuve de Vitré” (9)

Madame Boisseau, née Marie-Louise Bissot de Vincennes, le 26 février 1751, vendait le fief de Vitré ou Montapeine à Claude-Joseph Roy, déjà seigneur de Vincennes, pour le prix et somme de 1800 livres, payables 1000 livres le 1er octobre 1751 et 800 livres le 1er octobre 1752 (10).

Madame Boisseau déclarait dans son acte de vente que le fief de Vitré ou Montapeine avait dix arpents de front sur six lieues de profondeur. Or, le 18 juin 1749, MM. de la Galissonnière et Bigot avaient accordé à Claude-Antoine de Bermen, seigneur de la Martinière, “l’étendue de terre qui se trouve à prendre au bout de la profondeur du fief de Vitré et qui est enclavée entre les fiefs de Vincennes et Livaudière au nord-est et celui de la Marti-

(9) Cet écrit sous seing privé fut déposé en l’étude du notaire Pinguet, à Québec, le 19 mars 1741, par Marie-Louise Bissot de Vincennes, tard épouse de Nicolas Boisseau.

(10) Acte de Jean-Claude Panet, 26 février 1751

nière au sud-ouest, jusqu'à à l'égale profondeur de six lieues que contient le fief de la Martinière." Elle vendait donc une propriété qui appartenait pour la plus grande partie à M. de la Martinière.

Celui-ci réclama sa propriété en justice et l'intendant Bigot, le 25 mai 1753, "sans avoir égard au contrat de la vente faite par madame Boisseau au sieur Roy du fief de Vitré, maintenait M. de la Martinière dans le possession et jouissance du terrain qui se trouvait au bout des quarante arpents qui paraissaient former la profondeur du fief de Vitré." Il faisait en même temps défense à madame Boisseau et au sieur Roy de le troubler ni inquiéter dans sa possession sauf au sieur Roy à se pourvoir ainsi qu'il aviserait contre la dite dame Boisseau, sa garante (11).

Madame Boisseau reprit possession de son fief de Vitré et, vingt-deux ans plus tard, son mari le vendait au capitaine Alexander Fraser. Cette fois l'acte de vente ne lui donnait plus que dix arpents de front sur quarante de profondeur (12).

*

* *

Claude-Joseph LeRoy ou Roy, le nouveau seigneur de Vincennes, était né à la Durantaye en août 1692, du mariage de Guillaume LeRoy et d'Angélique Bazin. Il fut d'abord cultivateur. Actif, entreprenant, il se livra bientôt au commerce. Il acheta un brigantin, le *Marie-Jeanne*, et un bateau, le *Saint-Joseph*, et fit le commerce sur la côte du Labrador. Après son achat des fiefs de

(11) Ordonnances des Intendants, cahier 39, folio 58.

(12) Acte devant Saillant, notaire à Québec, le 24 septembre 1783.

Vincennes et de Vitré ou de Montapeine, il s'occupa de coloniser ces beaux domaines. Il y consentit un bon nombre de concessions. Le seigneur Roy décéda à Beaumont le 26 avril 1756. Il laissait de son premier mariage un fils, Joseph Roy, et trois filles, Marie, mariée à Jean Corpron, Charlotte, mariée à Pierre Revol, et Marguerite, mariée à Charles Lecours.

*

* *

Le 17 mai 1756, Catherine Prudhomme, veuve de Claude-Joseph Roy, abandonnait tous les droits qu'elle pouvait prétendre dans la succession de son mari en considération de son douaire et d'une pension viagère annuelle de 525 livres (13). Trois ans plus tard, le 25 mars 1759, les héritiers, procédant au partage définitif des biens immeubles du seigneur Roy, abandonnèrent de même tous leurs droits à Joseph Roy en considération de la pension qu'il s'engageait à payer à la veuve de son père et moyennant une somme de 3,000 livres de soulte ou retour (14).

*

* *

Joseph Roy se trouva donc l'unique propriétaire du fief de Vincennes. C'était un magnifique apanage.

Le 24 avril 1781, il rendait foi et hommage au gouverneur Haldimand pour son fief.

Joseph Roy décéda à Beaumont le 19 février 1794. De son mariage avec Marie-Gabrielle Sarault, il avait eu cinq enfants: Marie-Gabrilie mariée à Louis Blais; Marie Charlotte Angèle, mariée à Joseph Miot-Girard; Thé-

(13) Acte de Jean-Claude Panet, 17 mai 1756.

(14) Acte de Jean-Claude Panet, 25 mars 1759.

rèse; Jean-Joseph qui devint prêtre et mourut curé de l'Assomption; et Etienne-Ferréol.

*

* *

C'est Etienne-Ferréol Roy qui hérita du fief de Vincennes.

Le seigneur Roy représenta le comté de Hertford à la Chambre d'Assemblée de 1805 à 1819. Il fut aussi lieutenant-colonel de la seconde division du bataillon de milice de Saint-Vallier.

“Etienne-Ferréol Roy, écrit M. J. Edmond Roy, était un des plus riches propriétaires de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et il vivait dans son manoir de Vincennes comme un seigneur du moyen-âge. Le seigneur Roy avait son manoir sur les bords du ruisseau du Cap Saint-Claude, au fond d'une plaine ombragée par de grands ormes, et d'où la vue s'étend au loin sur le fleuve. Pendant la belle saison d'été, on conçoit que les visiteurs abondaient dans la demeure hospitalière du seigneur Roy. Les anciens parlent encore des réceptions qui s'y donnaient” (15). Le seigneur Roy décéda à Beaumont le 22 novembre 1852, à l'âge de 81 ans. Il était veuf depuis le 4 avril 1840 de Marie-Charlotte Talbot, qui ne lui avait pas donné d'enfant.

*

* *

En 1815, Joseph Bouchette écrivait au sujet du fief Montapeine et de la seigneurie de Vincennes :

“Mont-à-peine (fief) joint le précédent (la Martinière), et est borné au nord-est par Saint-Michel, au fond par St-Gervais, il fut accordé en deux parties, la première

(15) Nicolas LeRoy et ses descendants, p. 140.

de 10 arpents de largeur sur 40 de profondeur, au sieur de Vitré, le 24 septembre 1683 ; l'augmentation de la même largeur, et complétant la profondeur de la totalité, qui est de six lieues, fut accordée le 18 juin 1749, à Claude-Antoine de Bermen ; c'est-à-présent la propriété de Féréol Roy, Ecuier. Ces deux fiefs ont à peu près le même sol que la seigneurie de Lauzon, et ils sont dans un état avancé de culture, les deux tiers de la totalité étant en labour ; les établissements les plus florissants sont près du St-Laurent et de chaque côté de la rivière Boyer. Le bois de construction y est varié, mais celui d'une qualité inférieure domine. Ces deux fiefs sont bien arrosés par la rivière Boyer, et par quelques courants d'eau inférieur ; la première fait marcher un moulin à grain dans la Martinière.

“Vincennes (la seigneurie de), dans le comté d'Hertford, a Mont-à-peine au sud-ouest, Beaumont au nord-ouest, le St-Laurent en front, et Livaudière sur le derrière ; elle a 70 arpents de front sur une lieue de profondeur ; elle fut accordée le 3 novembre 1672 au sieur Bisot ; le propriétaire actuel est Féréol Roy, Ecuier. Le terrain de cette concession est assez élevé vers la rivière, et dans les parties les plus hautes il offre une terre légère et sablonneuse ; dans les autres endroits on trouve principalement une bonne terre noire sur un fond de roc ; la plus grande portion de cette concession est dans un très bon état de culture, et produit de belles récoltes de grain, etc. Le bois de construction y a été fort réduit, ce qui en reste est d'une qualité assez indifférente. Plusieurs petits courants d'eau, qui tombent dans le St-Laurent, l'arrosent assez médiocrement ; l'un desquels fait marcher un moulin à grain situé dans un crique sur les bords élevés

de la rivière. Il y a plusieurs bonnes fermes et autres maisons le long des différentes routes qui coupent la seigneurie” (16).

*

* *

N’ayant pas d’héritier de son nom, M. Roy avait vendu à Narcisse-Constantin Faucher, avocat, de Québec, le 28 octobre 1847, son fief et seigneurie de Vincennes, ses terres, manoir, granges, moulins, etc., etc., pour le prix de 3,100 livres (17).

*

* *

M. Faucher fut le dernier seigneur de Vincennes sous l’ancien régime seigneurial.

En 1854, la législature adoptait une loi “pour l’abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada”. Des commissaires furent chargés de faire les cadastres dans les différentes seigneuries de la province. Les cadastres furent terminés en grande partie en 1859, mais tout le travail ne fut complet que trois ans plus tard.

Dans le rapport soumis au gouvernement sur la seigneurie de Vincennes, le 19 février 1859, par M. Siméon Lelièvre, commissaire du cadastre, nous trouvons les noms de tous les censitaires de la seigneurie, habitants et emplacements, avec la largeur et la profondeur des terres possédées par chacun.

En commençant à la limite est en remontant, c’est-à-dire aux limites de la seigneurie touchant Beaumont, on comptait :

1.—Barthélemi Paquet, 3 arpents sur 39.

(16) Description topographique de la province du Bas-Canada, p. 522.

(17) Acte de Chs.-M. Defoy, notaire à Québec, 28 octobre 1847.

- 2.—Abraham Enouf, 1 arpent sur 72 pieds.
- 3.—Antoine Nadeau, 53 pieds.
- 4.—Prudent Girard, 75 pieds.
- 5.—N. C. Faucher.
- 6.—Vve Amb. Couillard Dupuis, 3 arpents, 1 perche et 12 pieds sur 40 arpents.
- 7.—Joseph Talbot, 32 pieds.
- 8.—Elisée Labrecque, 2 arpents, 8 perches et 6 pieds, sur 40 arpents.
- 9.—John Hearn, 3 arpents et 3 perches sur 39 arpents.
- 10.—Joseph Goupille, 1 arpent.
- 11.—Vve Charles Guay, 1 arpent sur 31 pieds.
- 12.—François Bédard, 1 arpent et 5 perches sur 39 arpents.
- 13.—Charles Larivée, 1 arpent.
- 14.—Antoine Forgues, 50 pieds.
- 15.—Julien Labrecque, 7 perches et 9 pieds, sur 39 arpents.
- 16.—Abraham Larivée, 2 arpents et 5 perches sur 10 arpents.
- 17.—Abraham Larivée, 2 arpents et 5 perches, sur 30 arpents.
- 18.—Abraham Larrivée, 50 pieds.
- 19.—Abraham Larrivée, 3 arpents sur 4.
- 20.—Pierre Gendron, 25 pieds.
- 21.—Joseph Forgues, 7 perches et 9 pieds sur 40 arpents.
- 22.—Julien Labrecque, 3 arpents sur 40.
- 23.—Peter McIntyre, 1 arpent et 5 perches sur 39 arpents.
- 24.—Peter McIntyre, 4 arpents sur 7 perches.

- 25.—Charles Paquet, 75 pieds.
- 26.—Abraham Larrivée, 2 arpents et 5 perches sur 40 arpents.
- 27.—Joseph Boilard, 1 arpent et 6 perches sur 11 perches.
- 28.—Michel Morin, 11 arpents sur 96 pieds.
- 29.—Joseph Boilard, 2 arpents et 1 perche sur 28 arpents.
- 30.—Edouard Boilard, 3 arpents et 6 perches sur 40 arpents.
- 31.—Prosper Guay, 5 arpents et 1 perche sur 40 arpents.
- 32.—James Welsh, 2 arpents et 6 perches sur 40 arpents.
- 33.—Peter Butler, 2 arpents et 6 perches sur 40 arpents.
- 34.—Joseph Guay, 2 arpents et 2 perches sur 40 arpents.
- 35.—Joseph Chasseur, 2 arpents et 2 perches sur 40 arpents.
- 36.—Prosper Guay, 4 arpents et 2 perches sur 40.
- 37.—Elie Guay, 2 arpents et 2 perches sur 40.
- 38.—François Gezeron (dit Brulotte), 7 perches et 5 pieds sur 40 arpents.
- 39.—Louis Guay, 1 arpent et 7 perches sur 30 arpents.
- 40.—Louis Guay, 1 arpent et 4 perches sur 40 arpents.
- 41.—Joseph Dubé, 1 arpent et 4 perches sur 9 arpents.
- 42.—Joseph Couture, 5 perches sur 5 perches.
- 43.—Joseph Dubé, 1 arpent et 5 perches sur 5 arpents.
- 44.—Joseph Dubé, 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.

45.—Charles Guay, 1 arpent et 2 perches sur 40 arpents.

46.—Charles Guay, 2 arpents et 2 perches sur 40 arpents. é

47.—Charles Guay, 2 arpents et 2 perches sur 4 2arpents.

48.—J. B. Paine, 2 arpents et 2 perches sur 42 arpents.

49.—Veuve François Gezeron (dit Brulotte), 7 perches et 12 pieds sur 40 arpents.

50.—Joachim Guay, 4 perches et 12 pieds sur 40 arpents.

51.—Louis Couture, 4 perches et 12 pieds sur 40 arpents.

52.—Gabrielle Théberge, 4 perches et 12 pieds sur 40 arpents.

53.—Franc. Guay, 4 perches et 38 pieds sur 15 arpents.

54.—Flavien Guay, 11 perches sur 70 pieds.

55.—Thomas Paine, 4 perches et 12 pieds sur 38 arpents.

56.—Flavien Guay, 76 pieds.

57.—J-Bte Guay, 4 perches et 12 pieds sur 38 arpents.

58.—Flavien Guay, 11perches sur 76 pieds.

SECONDE CONCESSION

59.—F. X. Poiré, 2 arpents et 6 perches sur 40 arpents.

60.—Thomas Côté, 3 perches sur 40 arpents.

61.—F. X. Turgeon, 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.

- 62.—Julien Vallières, 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.
- 63.—J-Bte Couture, 3 arpents et 5 perches sur 40 arpents.
- 64.—F. X. Turgeon, 3 arpents et 5 perches sur 40 arpents.
- 65.—Elizée Labrecque, 3 arpents et 5 perches sur 9 arpents.
- 66.—Césaire Turgeon, 9 perches sur 40 arpents.
- 67.—Zéphirin Turgeon, 1 perche sur 40 arpents.
- 68.—Edouard Turgeon, 9 perches sur 40 arpents.
- 69.—Charles Letellier, 1 arpent et 9 perches sur 40 arpents.
- 70.—Joseph Vallières, 7 arpents et 9 perches sur 36 arpents.
- 71.—J-Bte Turgeon, 4 arpents et 5 perches sur 14 arpents.
- 72.—J.Bte Turgeon, 1 arpent et 5 perches sur 30 arpents.
- 73.—Maison d'école.
- 74.—Julien Vallières, 2 arpents et 5 perches sur 40 arpents.
- 75.—Veuve Edouard Guay, 7 perches sur 40 arpents.
- 76.—Charles Guay, 4 arpents et 7 perches sur 42 arpents.
- 77.—Veuve Edouard Guay, 2 arpents et 7 perches sur 40 arpents.
- 78.—Joseph Labrecque, 3 arpents et 7 perches sur 36 arpents.
- 79.—Edouard Boilard, 1 arpent et 5 perches sur 9 arpents.
- 80.—Louis Boilard, 1 arpent et 5 perches sur 9 ar-

pents.

81.—Pierre Roy, 3 arpents et 5 perches sur 40 arpents.

82.—Pierre Roy, 2 arpents et 5 perches sur 40 arpents.

83.—Pierre Octeau, 2 arpents et 5 perches sur 40 arpents.

84.—Nazaire Côté, 3 arpents et 5 perches sur 40 arpents.

85.—Augustin Menard, 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.

86.—Joseph Guay, 2 arpents et 8 perches sur 40 arpents.

87.—Louis Gezeron, (dit Brulotte), 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.

88.—Louis Guay, 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.

89.—Louis Gezeron (dit Brulotte), 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.

89.—Louis Gezeron (dit Brulotte), 1 arpent et 5 perches sur 40 arpents.

90.—Benoit Letourneau, 3 arpents et 5 perches sur 40 arpents.

91.—Charles Gezeron (dit Brulotte), 3 arpents et 5 perches sur 40 arpents.

92.—Magloire Guay, 7 perches sur 5 arpents.

93.—Gauthier dit Bernard, 1 arpent.

94.—Joseph Guay, 2 arpents et 7 perches sur 42 arpents.

95.—Joseph Begin, 2 arpents et 7 perches sur 42 arpents.

96.—Edouard Guay (fils de Jos-Elie), 2 arpents et 2 perches sur 42 arpents.

97.—Joseph Bégin, 2 arpents et 2 perches sur 4 2arpents.

98.—Joseph-Elie Bégin, 3 arpents.

99.—F. X. Poiré, 3 arpents sur 4 arpents.

100.—F. X. Turgeon, 2 arpents sur 4 arpents.

101.—Julien Vallières, 7 arpents sur 4 arpents.

102.—Joseph Labrecque, 1 arpent sur 6 arpents.

103.—Alm. Labrecque, 1 arpent sur 6 arpents.

104.—Vve Ed. Guay, 2 arpents.

105.—Joseph Talbot, 2 arpents sur 4 arpents.

106.—F. X. Poiré, 4 arpents.

107.—Joseph Guay, 4 arpents.

* * *

Le seigneur Narcisse-Constantin Faucher était avocat et grand-connétable du district de Québec. Il décéda à Québec le 22 janvier 1880. M. Faucher était le père de l'écrivain bien connu, Narcisse Faucher de Saint-Maurice.

(La fin dans la prochaine livraison)

P. G. R.

LE "MEMOIRE" DE DUMAS

M. F.-J. Audet, des Archives Fédérales, à Ottawa, met la dernière main dans le moment à un important ouvrage sur le général Dumas qui fit les diverses campagnes de la guerre de Sept ans dans la vallée de l'Ohio d'abord, où il remporta la victoire de la Monongahéla, puis au Canada, sous Montcalm et Lévis. Passé en France après la reddition de Montréal, Dumas devint un peu plus tard gouverneur et commandant en chef de l'île de France.

Le *Mémoire sur les limites du Canada* de Dumas, publié dans le *Bulletin* (février 1919), était tiré de l'ouvrage en préparation de M. Audet.

Dumas, qui a pourtant joué un rôle assez important ici, a été à peu près ignoré de nos historiens. Le livre de M. Audet lui donnera la place que ses talents militaires et les services qu'il a rendus à la cause française lui méritaient dans notre histoire.

Nicolas de Mouchy

Notaire royal à Montréal

A l'automne de 1663, lorsque le Conseil Souverain créa une sénéchaussée à Montréal, Bénigne Basset, qui ne savait rien refuser, accepta d'être nommé greffier et notaire auprès du nouveau tribunal qu'on imposait à Ville-Marie, tout en restant greffier et notaire de la justice seigneuriale qu'y maintenait Messieurs de Saint-Sulpice.

Une telle situation ne pouvait durer et Basset paraît avoir été contraint de faire un choix (1), car l'année suivante, le 26 mai 1664, les autorités de la Nouvelle-France désignaient Nicolas de Mouchy pour remplir les charges de greffier de la sénéchaussée et de notaire royal dans la région.

Ce Nicolas de Mouchy, originaire de Lyon, était à Montréal depuis l'été de 1663, au moins (2). Qu'y faisait-il ? Sûrement, il n'était pas venu pour cultiver, alors les charges qu'on lui offrait devaient avoir les apparences d'une aubaine. Mais Montréal était bien petit pour procurer la subsistance à deux notaires et la clientèle ne fatigua pas le nouveau venu. Toutefois, M. de Mouchy fit plus d'actes que ne lui en accorde l'abbé Faillon, lequel écrit : "Nicolas de Mouchy n'a pas laissé, à proprement parler, de minutes comme notaire et n'est pas mentionné dans la liste des notaires de Montréal", etc. (*H. c. f.*, III, 76).

Cet éminent historien ne savait pas alors que par anomalie les minutes de M. de Mouchy sont à Québec bien qu'elles ne concernent que Montréal.

(1) Roy, *Hist. du notariat*, I, 142.

(2) Massicotte, *Les colons de Montréal*, No 881.

Par ailleurs, le dépôt fait à Québec ne rend pas justice, non plus, à ce notaire, puisque là-bas on n'a que six de ses minutes (3) alors qu'en scrutant les documents du lieu où il instrumenta on constate que de Mouchy a dressé plus d'une trentaine de contrats. Qu'on en juge:

*
* * *

1664, 16 mai — Bail à rente entre la Fabrique de Ville-Marie et François Bailly.

(Cité dans le registre du bailliage, vol. 1665-1687, cahier de nov. 1666 à août 1667, pp. 2 et 3. Le millesime 1664 est incertain.)

1664, 25 mai — Promesse de vente d'une terre et d'une maison par Jean LeMercher à Mathurin Langevin dit Lacroix.

Signent : J. LeMercher, M. Langevin, Artus de Saily, Jehan Gervaise, De Mouchy.

(Copie de Basset en tête des autres pièces du 26 octobre décrites ci-après.)

1664, 14 juillet — Vente d'une maison et demy arpent de terre par Fiacre Ducharme à Jean Baudouin.

Signent: P. Gadoys, J.-B. Gadoys, Jean Baudouin, marque de Ducharme, De Mouchy.

(Copie de Basset, du 20 février 1667.)

1664, 21 juillet — Vente par Gilles de Vennes à Estienne Truteau de la moitié d'un demy arpent de terre.

Signent : F. Bailly, Anthoine Locquet, De Mouchy.

(Copie de Basset, du 12 octobre 1667.)

1664, 26 octobre — Vente d'une terre par Jean LeMercher à Mathurin Langevin-Lacroix.

Signent: Jehan Gervaise, Pierre Godin, J. LeMercher, M. Lacroix, De Mouchy.

Ensuite:

1665, 7 juin — A Québec. Ratification par Catherine Hurault, femme de LeMercher.

(3) Roy, *Hist. du notariat*, I, 142, n'a connu que trois pièces de M. de Mouchy.

Signent: J. LeMercher, Charles Roger Sr. Descombiens, Robert le Cavalier, Fillion Nore.

Les deux actes ci-dessus sont au bas de l'acte du 25 mai 1664. ("Attaché par moi aux minutes des contrats ci-dessus. De Mouchy.")

(Copie du tout par Basset, 2 janv. 1667.)

1664, 30 novembre — Vente par Claude Robutel et sa femme à Gabriel LeSel dit le Clos et sa femme de 24 arpens de terre.

Signent: C. Robutel, Suzanne de Gabriel, Charles LeMoynes (procureur du roy), Jacques Le Ber, De Mouchy, no're royal.

(Copie de Basset, du 26 février 1667. Cet acte est cité par Faillon, *H. c. f.* III, p. 76, comme étant le seul qui reste de M. de Mouchy.)

1664, 3 décembre — Vente, par Jean Picot dit Labrie et sa femme à Gilles Lauson et sa femme, d'un terrain.

(Mention dans un acte de Basset, 20 août 1673.)

1664, 12 décembre — Partage fait entre les héritiers de deffunt Nicolas Godé passé devant de Mouchy No're Royal.

(Un extrait par Basset en date du 29 janvier 1667 et un autre en date du 15 février suivant.)

1665, 3 janvier — Transaction entre Messire Gabriel Souart et Damoiselle Anne-Françoise Bourduceau annullant un contrat de donation en date du 1er juillet 1660.

(Cité par Basset dans un acte du 1er décembre 1666.)

1665, 16 janvier — Vente par Jacques LeMoynes et sa femme à Jean Desroches.

Signent: Jacques Picot, François Bailly, De Mouchy Nore Royal.

(Copie de Basset en date du 26 janvier 1667.)

1665, 14 avril — Marché entre Urbain Baudereau et Olivier Charbonneau.

(Cité dans le registre de la justice seigneuriale le 3 décembre 1666 et dans l'Inventaire des papiers de la communauté des habitants de Ville Marie, du 5 juin 1667.)

1665, 10 août — Vente par Jacques de Laporte dit St-Georges à Jean de Niau d'un demi arpent de terre dans l'enclos de la ville et sur lequel est bâtie une maison, sur le bord de la grande rue.

Signent : Jacques de la Porte — Nicolas Godé — Doding (Hélène) épouse de Jean Deniau — Abraham Vinet De Mouchy nore royal.

(cette pièce est à Québec.)

1665, 23 août — Vente d'une maison par Pierre de Vauchy à Maurice Adverty dit Léger.

(Cité par Basset dans un acte du 23 janvier 1667 et dans le registre de la justice seigneuriale 1666 7, p. 10.)

1665, 2 septembre — Vente par Mathurin Thibaudeau et sa femme à Marin Heurtebize et sa femme d'une terre de 24 arpens.

Signent : Jean Gaillard, Jacques LeMoynes — Marque de Thibaudeau — De Mouchy.

(Copie de Basset, du 20 janvier 1667.)

1665, 14 septembre — Vente par Toussaint Hunault et sa femme à Pierre Chauvin et sa femme d'une terre de 30 arpents.

Signent : Robert Cavalier — André Charly — De Mouchy.

(Copie de Basset du 24 janvier 1667.)

1665, 21 septembre — Constitution de 11 livres 2 sous de rente perpétuelle au profit de la Fabrique de Ville-Marie par François Bailly dit Lafleur.

(Copie de cet acte se trouve dans les Archives de la Fabrique Notre-Dame de Montréal.)

1665, 8 novembre — Deux obligations ; l'une de la somme de 60 livres par Jean de Maux en faveur de Gilles de Rennes.

(Mentionnés dans le registre de la justice seigneuriale, 1666-1667, p. 19, 8 mars 1667 et p. 20.)

1665, 16 novembre — Contrat de mariage d'Antoine Baudry et de Catherine Guillard.

Signent : Jean Baudouin — P. Desautels — F. Bail-

ly, Grosard (Delle Jeanne Croisard dans le texte) Jehan Gervaise — De Mouchy.

(Cette pièce est à Québec.)

1665, 21 novembre — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Migeon de Branssat et Catherine Gauchet.

(Mentionné dans un acte de Basset du 4 janvier 1676.)

1666, 24 janvier — Obligation de 100 livres pour Jean Jean Aubuchon dit Lespérance par Guill. Gendron.

Signent : G. Gendron, J. Collemeux — J. Lemoyne De Mouchy.

(Minute conservée à Montréal.)

1666, 24 janvier — Donation de XVI arpens de terre par Laurent Borry à Jean Le Duc.

Signent : Jean Aubuchon — Jehan Gervaise — De Mouchy.

(Copie de Basset du 17 janvier 1667.)

1666, 25 janvier — Vente par Grégoire Simon, à Charles Boyer d'une terre de 30 arpents sise à la rivière Saint-Pierre.

(Mentionné dans un acte de Basset du 23 octobre 1667.)

1666, 4 février — Extrait par De Mouchy d'un contrat d'échange, entre B. de Rennes et Honoré Langlois, qui avait été passé par Basset le 5 octobre 1658.

1666, 27 février — Extrait par De Mouchy d'un contrat de vente, de Pierre Godin dit Chatillon à Mathurin Lorion, qui avait été dressé par Basset le 19 juin 1664.

1666, 20 avril — Vente, par Charles Martin et sa femme, à Jean Aubuchon.

Signent : De Belestre — Jehan Gervaise — Charles Martin — Catherine Dupuis, femme de Martin — Jean Aubuchon — De Mouchy.

(Copie par Basset le 18 janvier 1667.)

1666, 1 mai — Contrat de mariage de Julien Averty avec Jeanne Loisel.

Signent : Jeanne Loisel — Zacary Dupuy — Charles Dailleboust — G. Souart — C. Le Moyne — Le Ber — Du-

gué — Jean Baudouin — Jean Gervaise — De Haultmesnil — De Mouchy.

(Cette pièce est à Québec.)

1666, 3 juin — Transport par Jean de Niaux et Estienne de Saintes à Maurice Averty dit Léger.

Note — La terre faisant l'objet du contrat est voisine de celles de Blaise Juillet, de Gabriel LeSelle et de Gilbert Barbier.

(Ment. dans un acte de Basset du 17 déc. 1670.)

1666, 3 juin — Vente par Marin Heurtebise et sa femme à Jean Leduc et sa femme.

Signent : Jean Gervaise — Jean Baudouin — De Mouchy.

(Copie par Basset du 24 février 1667.)

1666, 25 juillet — Contrat de mariage entre Martial Santon et Marguerite Gognier.

Signent : C. LeMoynes — Z. Dupuy — P. Dorey — P. Joffrion — Marie LeBer — Marie Moyon — Levesque — Jehan Gervaise — Jean Baudouin — De Mouchy.

(Cette pièce est à Québec.)

1666, 28 juillet — Vente par Etienne Truteau à Pierre Richomme dit Petrus.

Signent : Jean Gervaise — Jean Baudouin — De Mouchy.

(Copie de Basset, 29 janvier 1667.)

1666, 10 septembre — Annulation du contrat de mariage entre Julien Averty et Jeanne Loisel.

Signent : Jeanne Loisel — Marguerite Bourgeoys — M. Rouillé — Jehan Gervaise — De Mouchy.

(Cet acte est au pied du contrat du 1er mai 1666, conservé à Québec.)

1667, 7 janvier — Promesse de donation par Marguerite Rosée à Martial Santon.

Signent : Jehan Gervaise — J. Lemoyne — M. Langevin, — De Mouchy.

(Cet acte se trouve au pied du contrat du 25 juillet 1666, conservé à Québec.)

1667, 24 juin — Bail à rente par Jean Obuchon à Michel Bouvier.

Signent : Jean Obuchon — Gilles Lauson — Urbain Brossard — De Mouchy.

(Copie par De Mouchy sur laquelle est écrit : “Délaissée pour sureté à Basset le 12 mars 1674”.)

* * *

Au recensement de 1667, Nicolas de Mouchy demeurait seul chez Charles LeMoyne, marchand et procureur du roi en la sénéchaussée expirante. En janvier 1669, on lui accorda la position de substitut du procureur général à Québec (4) et il quitta Ville-Marie. Le 13 janvier 1670, il devenait membre du Conseil Souverain, (5) puis en novembre 1672, il retournait en France, laissant ici sa fille, sans doute, puisqu'en 1675, elle épousait à Montréal, François Sabatier, fils d'un capitaine d'infanterie qui résida à la Pointe aux Trembles, près Montréal, jusqu'en 1680 (6).

En passant de Montréal à Québec, M. de Mouchy emporta partie de ses papiers avec lui. N'aurait-il pas mieux fait de les laisser à Montréal ? Mais il était notaire royal, pouvait-il confier ses pièces à un greffe de seigneurs ?

(4) J.-E. Roy, *Hist. du notariat*, I, 143.

(5) P.-G. Roy, *Le Conseil Souverain*.

(6) Tanguay, I, 447 et 536. Dans le contrat de mariage Sabatier-De Mouchy fait par Basset, le 18 décembre 1675, il est dit que la mère de la future est défunte. Madame De Mouchy n'a pas dû venir en la Nouvelle-France.

E. Z. MASSICOTTE

Le Pere Felix de Berrey

Tout ce qui touche le Père Félix de Berrey, le dernier commissaire provincial et supérieur des Récollets au Canada, intéresse le lecteur canadien. Le Père de Berrey décéda à Québec le 18 mai 1800, à l'âge de 80 ans, et fut inhumé dans la cathédrale, sous la chapelle de Notre-Dame de Pitié.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, parle avec avantage du bon Père de Berrey.

Le document suivant nous donne des détails intimes sur le Père de Berrey.

P. G. R.

INVENTAIRE ET ETAT EXACT DES BIENS MEUBLES, USTENSILES, ETC, ETC, DE LA SUCCESSION DU REVEREND PERE FELIX DE BERREY, RECOLLET

L'an mil huit cent le vingt et un mai sur les neuf heures du matin, à la requisition de Monsieur François Duval, marchand, demeurant en cette haute ville de Québec, curateur à la succession vacante de feu le Révérend Père Félix de Berrey, commissaire Provincial des Récollets à Québec, suivant avis de parens et amis, homologué en justice le dix-neuf du présent mois, à la conservation des biens et droits de tous qu'il appartiendra par les notaires publics en la province du Bas-Canada, résidents à Québec soussignés a été fait fidel inventaire et un état exact de tous les biens meubles, ustensiles, hardes, linges, argent monnoyé et non monnoyé, dettes actives et passives, titres, papiers et au-

tres enseignements qui peuvent dépendre de la succession du dit Révérend Père Félix de Berrey trouvés et étant en une maison située rue Ste-Anne appartenant à Mr. Isaac Roberts, marchand, où le dit défunt Père Félix de Berrey demeurait et où il est décédé le dix-huit du présent mois, les dits effets à nous présentés par dame Drouin, servante demeurant en la dite maison qui après serment prêté sur les Saints Evangiles a déclaré n'avoir détourné fait ni vu détourné aucun des dits effets sous les peines en tel cas introduites qui lui ont été données à entendre par les dits notaires, les dits biens meubles et autres choses sujettes à estimation prisées et estimées par Sr Jean-Baptiste Chevalier qui a fait la dite prisée en son âme et conscience en égard au tems présent la livre à raison de vingt shellings ainsi qu'il suit, la dite dame a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis et le dit sieur Frs Duval et le dit huisier ont signé avec nous notaires lecture faite. Signé à la minute des présentes demeurée en l'étude de Mtre Berthelot l'un des dits notaires.

Premièrement nous a été présenté et mis en évidence une grande marmite avec son couvercle estimée deux chellins et demi	2.6
Item une petite de estimée trente sols	1.3
Item une chaudière de cuivre estimée si chellins	6.
Item un gril estimé quinze sols	7½
Item une petite bombe de fer estimée deux chellins et demi	2.6
Item une passoire, une cuillere à pot estimé le tout deux chellins et demi	2.6
Item un soufflet estimé un shellin et demi cy	1.6
Item un arosoir et un fanal estimé un shellin cy	1.
Item une pelle et une pr. pincette de fer estimé trois shellins	3.
Item une hache et un pique estimé deux shellins et demi	2.6
Item deux sceaux ferrés estimés deux chellins	2.
Item un moulin à poivre estimé deux shellins	2.

Item deux chandelliers de cuivre et une pr. de mouchette estimé trente sols	1.3
Item un moulin à café estimé deux shellings et demi	2.6
Item deux petites caraffes estimées un shellin et demi	1.6
Item une boîte à sucre estimée deux shellins	2.
Item deux sauciers estimés douze sols cy	.6
Item un huilier estimé un shellin	1.
Item quatre gobelets estimés ensemble trente sols	1.3
Item quatre verres à patte estimés un shellin	1.
Item dix petites assiettes estimées douze sols	.6
Item quatre plats et deux saladiers estimés deux shellins	2.
Item un plat un sucrier, un beurrier, quatre tasses et cinq soucoupes, un pot et une caffetière estimé le tout un shellin et demi	1.6
Item un pot d'étain et une caffetière d'étain estimés douze sols	.6
Item vingt-six assiettes de grais estimées deux shellings avec une vieille soupière et deux grandes bolles	2.
Item trois boîtes à tabac, deux sallieres une boîte de carton un antonnoir estimé un shellin	1.
Item cinq bouteilles estimées ensemble six sols	.3
Item une cruche estimée quinze sols cy	.7½
Item un baril avec des broses estimé douze sols	.6
Item une scie de travers estimée deux shellins et demi	2.6
Item deux saloirs estimés trois shellins	3.
Item une longue vue et un marteau estimés cinq shellins	5.
Item une boîte à couteau, onze couteau et trois fourchette estimé deux shellins	2.
Item un petit miroir estimé un shellin	1.
Item quatre cadres vitrés estimés un shellin et demi	1.6
Item deux tables quarrés estimées quatre shellins	4.

Item un grand fauteuille estimé deux shellins et demi	2.6
Item deux bergeres estimées trois shellins	3.
Item deux chaises d'assemblage estimées quatre Shellins	4.
Item quatre de. empaillées estimées deux shellins	2.
Item une chaise d'aisance estimée deux shellins	2.
Item un beaudet estimé trois shellings	3.
Item une couchette en tombeau estimée six shellins	6.
Item une paillasse une couverture et un traversin estimé cinq shellings	5.
Item deux couvertes et un traversin estimés shel lins	.10
Item une peau d'ours et une de. de boeu estimées huit shellins	8.
Item un manchon d'ours estimé un shellin	1.
Item un casque estimé un shellin	1.
Item une cloque de chat sauvage estimée quinze shellins	15.
Item une de. de camelot estimée dix shellins	10.
LES HARDES ET LINGES	
Trois vestes estimées quatre shellins	4.
Item cinq prs. de culottes estimées six shellins	6.
Item onze tunicelles estimées ensemble six shellins	6.
Item un sac de panne rouge un morceau de drap noir et des mitaines estimés unshellin	1.
Item neuf serviettes estimées trois shellins	3.
Item quatre bonnets de cotton et un vieux mou- choir estimé un shellin	1.
Item cinq pr. de bas de laine estimés six shellins	6.
Item une nappe estimée un shellin	1.
Item une tabatière de main estimée deux shellins	2.
Item six draps estimés dis shellins	10.
Item deux camisoles estimés un shellin	1.
Item un gilet estimé un shellin	1.
Item vingt-huit mouchoirs estimés ensemble vingt shellins	1.
Item cinq mutandes estimées deux shellins	2.

Item trois bonnets estimés un shellin	1.
Item onze serviettes estimées six shellins	6.
Item deux nappes estimées deux shellins	2.
Item une courte pointe et un rideau estimés huit shellins	8.
Item une boite à rasoir deux boites à lunettes estimées un shellin	1.
Item une tabatière de bois, un canif, cuillers d'é-tain estimé le tout u nshellin	1.
Item cinq livres vieux estimés cinq shellins	5.
Item une valise estimée trois shellins	3.
Item deux cadres estimés deux shellins	2.
Item une pr. de boucles à jartière d'argent esti-mée deux shellins	2.
Item deux matelats estimés deux louis	2.
Item deux poches d'avoine estimées quatre shellins	4.
Item deux poches d'avoine estimées quatre shellins	4.
Item deux tapis de flanelle estimés un shellin	1.
Item une montre d'argent estimés deux louis	2.
Item une de. estimée deux louis	2.
Item un poël de fer sa cassorolle et tuyeau estimé louis	3.
Item un cheval sous poil noir estimé douze piastres	3.
Item une calèche et sa garniture estimée trois louis	3.
Item un cabriolet estimé un louis	1.
Item une charette estimée un louis	1.
Item deux carioles estimées quatre piastre	1.
Item un harnois estimé dix shellins	10.
Item un lot de fer estimé quinze shellings	15.
Item trente livres de chandelle estimées cinq piastres	1.5

UNE CHAPELLE PORTATIVE

Consistant en une chasuble à deux faces complète
 Item une de. panne noire complete
 Item deux aubes unis, deux surplis
 Un calice, sa patenne, deux burettes, le tout d'argent
 Six amis

Une petite cloche, un petit Christ	Quatre nappes
Quatorze purificateurs	Deux cartons d'autel
Une ceinture d'aube	Une pierre sacrée
Une assiette d'étain	Six lavabos
Un missel franciscain, un Psautier	

MEMOIRE

Une perre de bottes estimées trois shellings 3.
Total 32. 11. 9

ARGENTERIE

Cinq cuilleres et cinq fourchettes d'argent et une grande cuillere pottagère pesant le tout la valeur de sept livres 7 è

Néant. ARGENT MONNOYE
OR MONNOYE

Deux doublons de neuf grains chaque de plus faisant le tout sept livres onze shellings et quatre pences et demi

DETTES ACTIVES

Dû par le gouvernement au dit Révérend Père Berrey six mois d'appointement pour pension, laquelle somme le dit curateur ne peut dire à quoi elle peut se monter, le dit Révérend Père Berrey ayant pris des accomptes.

DETTES PASSIVES DE LA DITE SUCCESSION
VACANTE

Premièrement déclare le dit sieur François Duval, curateur, qu'il lui est dû dix-huit livres courant pour un an de loyer de sa maison rue St-Louis que le dit R. Père Berrey a occupé 18

Item doit la dite succession à la succession de Mr Louis Germain suivant son compte la somme de dix-huit livres quinze shellins et demi pour ballance due au dit compte 18. 15. 6

Item à Joseph Maunier pour cinquante-six bottes de foin une livre courant 1.

Item à Pierre Emond menuisier pour le cercueil du dit R. Père Berrey quinze shellins .15

Item à Jacob Walter boulanger pour une année de pain suivant son compte la somme de onze livres huit shellings et neuf pences 11.8.9.

Item à la Fabrique de Québec, pour les services, en-

terrement suivant son compte neuf livres trois shellings et huit pences	9.3.8.
Item à Chevallier huissier pour bois qu'il a acheté pour le dit R. Père Berrey à l'encan du R. P. Cazot, suivant son compte dix-sept shellings et onze pences	17.11
Item à Isaac Roberts pour un mois de loyé et pour bois fourni suivant son compte deux livres treize shellings et trois pences	2.13.3
Item à André Duplessis pour un mois de gage comme serviteur une livres cinq shellings	1.5
Item à M. Falardeau suivant son compte une livre six shellings et trois pences et demi	1.6. 3½
Item à la succession de feu Jean Bpte Chrétien médecin suivant son compte neuf livres douze shellings et demi	9.12.6
Item à Henry West Maréchal quatre shellings et demi	4.6
Item à Mme Laflamme, blanchisseuse, suivant son compte sept shellings et onze pences	7.11
Item à Mme veuve Barbeau pour dix jours comme gardienne suivant son compte une livre sept shellins et demi	1.7.6
Item à Hammel (?) perruquier pour un an d'accommodage suivant son compte six livres cinq shellins	6.5
Item à Antoine Vanfelson, boucher, suivant son compte huit livres dix-sept shellins et demi	8.17½
Item à Thomas Richard pour chandelle suivant son compte trois livres quatre shellins	3.4
Item à Mr Renaud prêtre à Beauport pour argent prêté une livre deux shellins et demi	1.2.6
Item à Nicolas, forgeron, trois shellings et demi	3.6
	Total 96. 10. 3½

TITRES ET PAPIERS

Néant.

Et attendu qu'il est deux heures et qu'il ne s'est plus rien trouvé à porter au présent inventaire nous l'avons arrêté, tout le contenu en icelui demeuré en la garde du dit sieur François Duval qui s'en est volontairement chargé pour les représenter à la vente qui doit en être faite le vingt trois de présent mois, à une heure après-midi et ont les dites parties signé comme ci-devant lecture faite les jour et an susdits Signé à la minute demeurée en la dite étude (1).

(1) Greffe de Michel Berthelot, Archives Judiciaires de Québec.